

Formation au repérage et à la prise en charge de la crise suicidaire

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre le suicide et le contrat de partenariat ARS/ARCMSA signé le 10 novembre 2014. Elle vous permettra de vous approprier les recommandations de bonnes pratiques issues de la conférence de consensus de 2000 « La crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge », qui reste d'actualité.

Cette formation vise à construire une culture commune entre les différents acteurs concernés par le sujet, leur permettre de se connaître, se comprendre et se faire confiance, et favoriser le travail en réseau. Elle vous apportera des outils pour intervenir au mieux auprès des personnes en crise suicidaire.

Elle ne s'adresse donc pas aux personnes présentant des fragilités individuelles. Ce modèle d'intervention de crise n'est ni un soin, ni une psychothérapie.

Présentation de la formation
proposée par l'ARCMSA et l'ARS
Pays de la Loire

2019

■ Qualification des intervenants

Psychiatres, psychologues et infirmières formés dans le cadre de la stratégie nationale d'action face au suicide.

■ Public cible

En fonction des formations réalisées depuis 2002 et de la réalité épidémiologique du suicide, sont considérés comme public prioritaire :

- Elus et professionnels de la Mutualité Sociale Agricole
- Médecins du travail via les services de santé au travail
- Professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Professionnels des services infirmiers d'aide à domicile
- Groupes déjà constitués de professionnels, élus et bénévoles associatifs souhaitant travailler ensemble à l'échelle d'un territoire infra départemental
- Professionnels de santé libéraux notamment impliqués en maisons de santé pluri professionnelle, notamment celles ayant inscrit la prévention du suicide comme axe de travail
- Professionnels ou bénévoles intervenant auprès des personnes âgées, y compris en établissements médico-sociaux
- Par convention de partenariat avec le Rectorat et l'URADEL, les professionnels intervenant en milieu scolaire de l'enseignement public et privé

■ Composition des groupes

Cette formation s'adresse à des groupes constitués de 15 à 18 personnes.

Les participants sélectionnés pour chaque session sont volontairement choisis parmi des profils différents afin de favoriser les échanges transdisciplinaires et l'émergence d'un travail en réseau.

■ Durée | Horaires

Chaque session se déroule sur deux journées consécutives, de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h.

Une attestation mentionnant la nature et la durée de la formation sera fournie à chacun des stagiaires à l'issue de la formation. Cette attestation sera délivrée sous réserve de la présence effective à l'ensemble de la formation.



■ Coût

- Formation entièrement prise en charge par l'ARS ou l'ARCMSA (y compris coût des repas)
- Déplacement à la charge des participants ou de leur employeur.

■ Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Echanges de pratiques
- Mises en situation (*travail en groupe de trois sur un scénario préétabli. Les scènes ne sont pas jouées devant l'ensemble du groupe de formation*)

■ Déroutement des sessions

Première journée

- Présentation de la formation dans le cadre de la stratégie nationale d'action face au suicide
- Travail sur les idées reçues en petits groupes
- Données épidémiologiques nationales et locales
- La notion de crise suicidaire
- Crise psychiatrique et crise psychosociale
- Reconnaître un état de crise
- L'intervention en situation de crise : mise en situation
- Le processus suicidaire : mise en situation

Deuxième journée

- Evaluation du potentiel suicidaire
- Les facteurs de risque
- L'urgence
- La dangerosité
- Mise en situation
- Notions sur le travail en réseau
- Retour sur la journée
- Evaluation des deux journées

Post-formation

Une session d'une demi-journée complémentaire, destinée à des personnes déjà formées, est organisée sur un département chaque année.

- Réactualisation des connaissances
- Evocation de situations cliniques rencontrées
- Evaluation de la post-formation

■ Calendrier | Modalités d'inscription

Pour connaître le calendrier et les modalités d'inscription, contactez l'ARS et/ou l'ARCMSA (coordonnées ci-dessous).

■ Ce qu'en pensent habituellement les participants...

- « Intervenants très professionnels, bienveillants, disponibles, favorisant la dynamique de groupe »
- « Formation très intéressante, enrichissante »
- « Intérêt et richesse de la pluridisciplinarité du groupe »
- « L'alternance de connaissances théoriques et cliniques avec les jeux de rôle facilite la compréhension »
- « Très bien pour les mises en situation, à la fois ludiques et apprenantes. Intérêt de passer par les 3 phases : personne aidée, aidant, observateur »

Contacts

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Département Promotion de la Santé et Prévention

CS 56233

44262 NANTES CEDEX 2

Tél. 02 49 10 43 09

Email : ars-pdl-dspe-pads-fcs@ars.sante.fr

Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole des Pays de la Loire

2 impasse de l'Esperanto

44800 SAINT-HERBLAIN

Tél. 02 40 41 39 06

Email : arcmsapdl.blf@arcmsa44.msa.fr